

Règlement « Action Parking » - Mise à jour 30 juin 2022

Article 1 : Société organisatrice

L'asbl Namur CentreVille organise en collaboration avec le groupe Effia, Interparking et la Ville de Namur une « action parking », du 14 février au 13 mars 2022. Au 30 juin 2022, il a été décidé de prolonger l'action jusqu'à épuisement des stocks.

Article 2 : Principe

L'action parking consiste en l'échange d'un reçu d'un parking participant de minimum 3h ou d'une valeur minimum de 5€ d'un précédent passage dans le centre-ville de Namur contre un chèque cadeau Namur Shopping d'une valeur de 5 euros ou deux chèques parking d'1h dans l'un des parkings participant.

L'action parking est ouverte à toute personne physique majeure.

Article 3 : Parkings participants

Les parkings concernés par cette action sont :

Interparking Confluence - Rue du Grognon 2, 5000 Namur

Interparking Beffroi - Place d'Armes, 5000 Namur

Parking Gifar - Rue des Echasseurs, 5000 Namur

Parking du centre - Rue de Fer 105, 5000 Namur

Parking Hôtel de Ville de Namur - Rue des Dames Blanches, 5000 Namur

Article 4 : Conditions d'échange

Le ticket échangé doit être daté après le 14 février 2022 et doit être d'une durée d'occupation minimale du parking de 3h ou d'une valeur minimum de 5€.

L'échange se fera jusqu'à épuisement du stock. Celui-ci sera annoncé sur notre page Facebook NAMUR CentreVille.

L'échange des tickets se fait à l'Espace NAMUR CentreVille, rue du Beffroi, 11 à 5000 Namur. Cet espace est ouvert du lundi au samedi de 9h à 18h.

Possibilité d'échanger jusqu'à 3 tickets à la fois par transaction (chaque ticket doit avoir une date d'émission différente).

Tous les tickets illisibles ou incomplets seront rejetés.

Cette action ne concerne pas les abonnements et produits dérivés.

La participation à l'action implique l'acceptation du présent règlement.

Article 5 : définition et valeur de la dotation

Les partenaires ont communiqué à l'asbl Namur CentreVille les montants de leur dotation.

1260 chèques cadeaux de 5 euros.

2000 chèques parkings d'une durée de 1 heure.

Article 6 : chèques cadeaux Namur Shopping et tickets de parking

Les **chèques cadeaux Namur Shopping** ont une validité de 1 an à dater de la date d'émission du chèque et sont valables dans les commerces adhérents au projet repris sur <https://www.namurcentreville.be/chequescadeaux/>

Les **tickets parking d'1h** ont une validité de

- 1 an pour les parkings du groupe Interparking (Interparking Confluence et Interparking Beffroi) à dater de leur date d'émission.
- 6 mois pour le parking de l'Hôtel de Ville de Namur à dater de leur date d'émission.
- 2 ans pour les parkings du Groupe Effia (parkings Gifar et du Centre) à dater de leur date d'émission.

L'utilisateur a le choix du parking lors de son échange, jusqu'à épuisement du stock.

Article 6 : responsabilité

L'asbl Namur CentreVille se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler l'action ainsi que de modifier les lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de leur volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'action. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.